

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2025**

Le 21 août 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 14 août 2025

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN, M. Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Céline HALTER, Patrick MAURER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

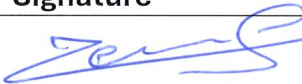
PROCURATIONS : ./.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institution et Vie Politique – Intercommunalité – Autres – Composition des Conseils Communautaires
- 5) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Avis sur Enquête Publique
- 6) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 Brigade Verte
- 7) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 DDT Haut-Rhin
- 8) Divers

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2025**

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint		
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint		
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal		
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale		
HALTER Céline	Conseillère municipale	Excusée	
MAURER Patrick	Conseiller municipal	Excusé	
DIEMER Benoit	Conseiller municipal		
TEMPE Morgane	Conseillère municipale	Excusée	
MANGIN Adeline	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

33

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Adeline MANGIN, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

* Le bien cadastré Section 4 n° 406/99, d'une superficie totale de 4a 80ca, situé 12 Impasse de la Buen.

* Les biens cadastrés Section 3 n° 98/20, 99/20 et 127/20, d'une superficie totale de 4a 03ca, situés 19A et 19B rue du Château.

POINT N°4 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – AUTRES – COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la délibération du 22 mai 2025 du Centre Haut-Rhin proposant un accord local à l'occasion du renouvellement du bloc communal en 2026 ;

Il est rappelé au Conseil municipal que la composition du conseil communautaire du Centre Haut-Rhin sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1

du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, selon 2 modalités.

Modalité 1 : adoption d'un accord local :

Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

Modalité 2 : répartition de droit commun :

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale dite de « droit commun » le nombre de sièges du Conseil Communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

34

Par délibération du 22 mai 2025, le Centre Haut-Rhin a décidé de voter un accord local, fixant à 30 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté, répartis, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante (par ordre croissant de population) :

Commune	Nombre de sièges	
ENSISHEIM	14	
REGUISHEIM	3	
MEYENHEIM	3	
OBERHERGHEIM	2	
NIEDERHERGHEIM	2	
NIEDERENTZEN	2	
OBERENTZEN	2	
BILTZHEIM	1	Siège de droit : non modifiable (*)
MUNWILLER	1	Siège de droit : non modifiable (*)

Total : 30 sièges répartis, contre 28 de droit commun.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin selon l'accord local validé par le conseil communautaire le 22 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à 30 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, répartis comme suit :

Commune	Nombre de sièges	
ENSISHEIM	14	
REGUISHEIM	3	
MEYENHEIM	3	
OBERHERGHEIM	2	
NIEDERHERGHEIM	2	
NIEDERENTZEN	2	
OBERENTZEN	2	
BILTZHEIM	1	Siège de droit : non modifiable (*)
MUNWILLER	1	Siège de droit : non modifiable (*)

- d'autoriser le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POINT N°5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire rappelle que la société Liebherr Distribution et Services France SAS a déposé un permis de construire pour l'extension du site.

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et au titre des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à la loi sur l'eau, une enquête publique est en cours.

Le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale et de consultation du public.

Ainsi les conseils municipaux de la commune d'implantation et des communes du rayon d'affichage sont appelés à donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**POINT N°6 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 BRIGADE VERTE**

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 de la Brigade Verte.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°7 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DDT HAUT-RHIN**

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 de la DDT du Haut-Rhin.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

POINT N°8 DIVERS**• Urbanisme****Certificat d'urbanisme**

* Me BARTH a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°4, Parcelles n°28 et 29 situés 2 A rue du Stade.

* Me LUDWIG a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°3, Parcelles n°98/20, 99/20, 127/20 et 129/20 situés 19 A et 19B rue du Château.

Paraphes du Maire

AZ

Déclaration Préalable

* SITTLER Luc a déposé une déclaration préalable pour l'isolation extérieur et un ravalement de façade au 14 rue du Fossé.

* EDF SOLUTIONS SOLAIRES a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'un générateur photovoltaïque au 53A rue d'Oberhergheim.

* WATTSUN 68 a déposé une déclaration préalable pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques au 28 rue de Sainte-Croix-en-Plaine.

- **Remerciements**

Mme Denise MEYER et Mme Jeanine HECHINGER pour la carte d'anniversaire.

Famille VONSTEIN Georges pour le faire-part de décès.

- **Marquage au sol**

Benoit GOETSCH informe que l'entreprise SIGNATURE interviendra semaine 36 pour le marquage au sol dans tout le village.

- **Chemins piétons**

Stella COUSIN souhaite savoir qui est responsable du nettoyage des petits chemins piétonniers en schiste dans la rue des Tournesols. Elle s'inquiète car des arbustes commencent à y pousser et s'interroge sur les risques s'ils attaquent les clôtures des particuliers.

Le Maire explique que c'est au Service Technique qu'incombe cet entretien mais précise que les chemins demandent beaucoup d'entretien pour peu d'utilisation. Stella COUSIN précise que les chemins sont très utilisés et notamment par les enfants.

Danielle SCHMITT signale qu'il y a des arbustes avec des baies à couper.

Benoit GOETSCH précise que le long des clôtures des particuliers le problème se pose également.

Albert JORDAN propose de préparer un courrier pour les habitants leur demandant de tailler les clôtures qui dépassent sur la voie.

La séance est levée à 20 heures et 26 minutes.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2025**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institution et Vie Politique – Intercommunalité – Autres – Composition des Conseils Communautaires
- 5) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Avis sur Enquête Publique
- 6) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 Brigade Verte
- 7) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 DDT Haut-Rhin
- 8) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN, M. Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Céline HALTER, Patrick MAURER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : ./.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

La secrétaire de séance
Adeline MANGIN



Le Maire
Alain ZEMB

